

L'intégration linguistique des immigrants au Québec.

Problèmes méthodologiques, résultats empiriques et implications politiques

Marc Termote
Département de démographie, Université de Montréal

L'intégration linguistique est une dimension importante de l'intégration des immigrants dans leur société d'accueil, car elle conditionne l'ensemble du processus d'intégration. Elle est cependant rarement analysée, essentiellement par manque de données. En matière d'intégration linguistique, le Québec constitue un cas particulièrement intéressant, non seulement à cause de la richesse des données disponibles, mais également à cause du contexte géopolitique.

Notre communication comprend trois parties. Après une brève discussion des nombreux problèmes conceptuels et méthodologiques que pose l'analyse de l'intégration linguistique des immigrants (section 1), nous présentons les principaux résultats que nous avons pu obtenir en ce qui concerne le comportement linguistique des immigrants au Québec (section 2), résultats dont nous tentons ensuite (section 3) de dégager les implications politiques.

Section 1. Problèmes conceptuels et méthodologiques

La question initiale qu'il nous faut nous poser est celle de la définition même de « l'intégration linguistique ». « À quoi » l'immigrant est-il supposé s'intégrer ? À la langue parlée majoritairement dans la sphère publique du pays d'accueil, ou à la langue parlée majoritairement dans la sphère privée ? Dans la plupart des sociétés d'immigration, cette distinction n'est pas pertinente, soit parce que la langue utilisée dans la sphère publique y est le prolongement spatial de la langue parlée dans la sphère privée (essentiellement « à la maison »), soit parce que la loi du sol y est *de iure* ou *de facto* en vigueur, de telle sorte que la pérennité de la langue utilisée par la population d'accueil n'y est pas mise en danger par le comportement linguistique des immigrants dans la sphère privée. Comme nous pourrions le constater, tel n'est cependant pas le cas au Québec, où, sauf exceptions, prévaut le libre choix en matière linguistique.

Derrière ce problème conceptuel, il y a le problème fondamental de la signification accordée à la langue utilisée au sein d'une société : la langue est-elle un simple moyen de communication entre les membres du groupe social, ou est-elle aussi l'expression de la culture et des valeurs des membres de ce groupe ? Selon que l'on choisit l'une ou l'autre de ces deux options, on privilégiera l'une ou l'autre des définitions de l'intégration linguistique des immigrants. Si l'on considère que la langue n'est qu'un moyen de communication, on se contentera d'étudier le comportement des immigrants dans la sphère publique. Si par contre la langue est également vue comme l'expression d'une culture et d'une échelle des valeurs, on privilégiera plutôt l'analyse du comportement des immigrants dans la sphère privée.

Cette brève discussion conceptuelle démontre à quel point le choix des indicateurs du comportement linguistique est déterminant dans l'analyse de l'intégration linguistique des immigrants. Certains pays disposent, grâce surtout au recensement, de données linguistiques particulièrement riches. Tel est le cas par exemple du Canada, des États-Unis, de la Suisse. Dans la plupart des pays d'immigration cependant, l'information est plutôt rare, et se limite le plus souvent aux résultats de l'une ou l'autre enquête. Dans ces pays, les autorités publiques

estiment ne pas avoir à se soucier du comportement linguistique de leur population immigrée, car il s'agit de pays où prévaut *de iure* ou *de facto* la loi du sol.

Le recensement canadien, qui est effectué tous les cinq ans, permet d'obtenir un nombre particulièrement élevé d'indicateurs linguistiques : langue maternelle, langue parlée le plus souvent à la maison, autre langue régulièrement utilisée à la maison, connaissance des langues, première langue officielle parlée, langue de travail. En outre, une enquête réalisée au Québec en 1997 a permis de construire un « indice de la langue d'usage public ». L'intégration linguistique est généralement estimée en combinant la langue maternelle avec un des autres indicateurs énumérés ci-dessus. La définition du concept d'intégration linguistique dépend alors du choix de ce second indicateur : combiner la langue maternelle avec la langue d'usage à la maison n'a pas la même signification que combiner la langue maternelle avec la langue de travail ou la langue d'usage public.

Le problème méthodologique majeur que pose le recours à la langue maternelle comme langue de base dans l'estimation de l'intégration linguistique, réside dans le fait que la mobilité linguistique (passage d'une langue maternelle donnée à une langue d'usage différente, en l'occurrence celle du pays d'accueil lorsqu'il y a intégration linguistique) ainsi estimée est une mobilité sur la durée de vie : la substitution d'une langue à une autre a été réalisée à un moment indéterminé (plutôt sur une période indéterminée) entre la naissance des individus recensés et la date du recensement (ou de l'enquête, ou de l'acte administratif), sans que l'on puisse définir quand cette substitution a eu lieu. A cet égard, on se retrouve devant les mêmes problèmes que ceux auxquels on est confronté lorsqu'on étudie le comportement migratoire des individus en comparant leur lieu de naissance et leur lieu de résidence au moment du recensement : à cause des migrations multiples, des migrations de retour, des décès et des émigrations internationales, ces migrations sur la durée de vie ne permettent en aucune manière de connaître le comportement et le cheminement migratoires, ni a fortiori d'expliquer ceux-ci.

Des données sur les transferts linguistiques « durée de vie » ne permettent donc pas de connaître ni l'âge des individus, ni leurs autres caractéristiques personnelles, ni leur lieu de résidence, au moment où a été effectuée cette substitution. Par exemple, un immigrant peut avoir effectué un « transfert » linguistique vers la langue du pays d'accueil avant qu'il n'ait migré. Dans ces conditions, interpréter ce transfert comme étant la manifestation d'une intégration linguistique (ou le résultat d'une politique d'intégration) est éminemment discutable. En outre, par définition, les immigrants qui ont quitté le pays (ou sont décédés) avant le recensement (ou l'enquête, ou l'enregistrement de l'acte administratif) ne sont pas pris en compte. Or, il est fort probable que s'ils ont quitté le pays, c'est précisément parce qu'ils n'étaient pas intégrés. Ce biais de sélection est cependant très difficile à estimer.

Un autre biais de sélection non négligeable est celui lié au sous-dénombrement censitaire. Comme le démontre le processus de contre-vérification des réponses effectué par Statistique Canada dans les mois qui suivent tout recensement, ce sous-dénombrement est particulièrement important auprès des immigrants de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Dans ces conditions, il est fort probable que l'on surestime la proportion d'immigrants ayant réalisé un transfert linguistique, ceux n'ayant pas effectué un tel transfert étant le plus susceptible de ne pas être comptabilisé.

L'utilisation de données portant sur les transferts linguistiques « durée de vie » sont donc très discutables pour l'analyse du comportement linguistique. La seule manière de saisir de

manière rigoureuse ce comportement au cours d'une période donnée serait de demander aux individus quelle est la langue utilisée (dans la sphère privée et/ou publique) à deux moments successifs dans le temps, soit une question analogue à celle posée le plus souvent en ce qui concerne le comportement migratoire : à la question migratoire « où habitez-vous il y a cinq ans (ou dix ans, dépendamment de la périodicité des recensements) ? », correspondrait une question linguistique du type « quelle langue utilisiez-vous (à la maison, au travail, etc.) il y a cinq ans (ou dix ans) ? ». À notre connaissance, aucun pays d'immigration ne dispose de données linguistiques censitaires basées sur ce type de question, et n'est donc en mesure de produire une quelconque information directe sur la mobilité linguistique réalisée au cours d'une période donnée. De même, rarissimes sont les enquêtes (rétrospectives ou longitudinales) portant sur l'intégration des immigrants qui ont cherché à connaître le comportement linguistique des immigrants sur une période donnée.

Il existe cependant un moyen d'estimer la mobilité linguistique des immigrants au cours d'une période censitaire. En comparant la langue d'usage telle que déclarée d'un recensement à un autre par une cohorte d'immigrants (ventilés selon le groupe d'âge et la langue maternelle) arrivés au cours d'une période donnée, on peut estimer, moyennant certaines hypothèses, le nombre de transferts linguistiques entre la langue maternelle des immigrants et la langue du pays d'accueil. Nous aurons recours à cette approche dans le cadre de notre étude de la mobilité linguistique de la population immigrée au Québec, dont les résultats sont présentés dans la section suivante.

Après avoir esquissé les nombreux pièges et difficultés que présente l'analyse du comportement linguistique des immigrants, il nous reste cependant à répondre à la question fondamentale posée au départ : de quelle intégration linguistique s'agit-il ? Comme nous l'avons souligné, parler d'intégration en termes de langue utilisée dans la sphère publique n'a pas du tout la même signification que parler d'intégration en termes de langue utilisée dans la sphère privée. Certains affirment que seule la langue d'usage public importe et que le terme d'intégration linguistique ne peut porter que sur la langue d'usage public, l'intégration en termes d'usage privé, au sein du ménage (« à la maison »), n'étant plus une intégration, mais une assimilation. D'autres vont plus loin, et soutiennent qu'en référant à la langue d'usage dans la sphère privée, on adopte un discours « exclusif », alors que la référence à la langue d'usage public ferait partie d'un discours « inclusif ». En d'autres termes, l'objectif politique ne peut qu'être d'« inclure » linguistiquement les immigrants dans la sphère publique, l'État n'ayant pas à se soucier de la langue parlée dans la cuisine et dans l'alcôve.

La quasi-totalité des études canadiennes portent sur l'intégration linguistique en termes de langue utilisée « à la maison », donc dans la sphère privée. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les autres indicateurs sont soit basés sur des concepts flous (que signifie « connaître une langue » et « parler régulièrement une langue » ? quelles activités faut-il inclure dans la sphère publique ?), soit sont réducteurs (la langue de travail n'est qu'un des aspects de la langue utilisée dans la sphère publique). D'une manière générale, l'intégration linguistique en termes de langue d'usage public a été très peu étudiée, sans doute par manque de données, mais surtout parce que les résultats sont en quelque sorte prédéterminés. Rares sont en effet les immigrants dont la langue maternelle n'est pas celle de la population d'accueil qui peuvent travailler dans leur langue maternelle ou qui, d'une manière générale, peuvent utiliser celle-ci dans la sphère publique du pays où ils s'établissent.

Une deuxième raison pour choisir d'analyser l'intégration linguistique en termes de langue d'usage à la maison est que, contrairement à ce qui est le cas pour les autres indicateurs, à

l'exception de la langue maternelle, toutes les composantes de l'évolution démographique (naissances, décès, migrations internes et internationales) sont, du moins au Québec, ventilées selon la langue d'usage à la maison. Or, lorsqu'on étudie le comportement linguistique de la population immigrée, c'est aussi pour évaluer l'impact de ce comportement sur l'avenir démolinguistique de la population d'accueil. On ne peut analyser le comportement linguistique d'une population sans étudier également son comportement démographique.

Enfin, pour un démographe la langue utilisée dans la sphère privée, « à la maison », représente un indicateur bien plus significatif que la langue utilisée dans la sphère publique. En premier lieu, parce que c'est essentiellement la langue utilisée au sein du ménage, en tant qu'expression de la culture et des valeurs auxquelles se réfère ce ménage, qui « détermine » le comportement démographique. Le comportement de fécondité et de migration n'est guère lié à la langue parlée par les membres du ménage lorsqu'ils sont chez leur épicière, leur gérant de banque ou leur concessionnaire automobile. Et en deuxième lieu, parce que la langue parlée au sein du ménage est aussi la langue maternelle des enfants de ce ménage, ce qui dans une perspective générationnelle, de long terme, celle du démographe, est évidemment fondamental.

Pour toutes ces raisons, notre analyse de l'intégration linguistique des immigrants au Québec a été conduite en termes de langue d'usage à la maison.

Section 2. Résultats empiriques pour le Québec¹

Sur la base des considérations et des contraintes explicitées dans la section précédente, notre analyse de l'intégration linguistique des immigrants au Québec sera donc effectuée en comparant la langue utilisée à la maison à la langue maternelle. En d'autres termes, nous étudions l'intégration linguistique en termes de langue d'usage privé, chez les immigrants dont la langue maternelle n'est pas la langue de la population d'accueil, en l'occurrence ceux dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais.² Il y a cependant diverses manières de comparer la langue maternelle et la langue d'usage à la maison.

2.1 L'indice de vitalité linguistique

Une première approche, rudimentaire et souvent utilisée, mais dont l'interprétation est éminemment périlleuse, consiste à rapporter, pour un groupe linguistique donné, l'effectif de la population selon la langue d'usage à la maison à l'effectif selon la langue maternelle. Lorsque ce rapport, appelé *indice de vitalité linguistique* (ou encore *indice de continuité linguistique*), est supérieur à 100 %, cela signifie évidemment un gain pour le groupe linguistique concerné. Lorsqu'il est inférieur à 100 %, cela implique par définition une faible « vitalité » linguistique, l'effectif selon la langue maternelle n'étant pas remplacé par l'effectif selon la langue d'usage ; celle-ci étant à son tour la langue maternelle des enfants, un processus cumulatif de déclin est ainsi enclenché. Appliqué à la population québécoise de langue maternelle française, anglaise et « autre » (cette dernière étant dans sa quasi-totalité constituée d'immigrés et de descendants d'immigrés), on obtient selon les résultats du

¹ Les résultats présentés ici sont extraits de Termote (2008).

² Sans doute le français est-il la langue officielle et la langue majoritaire au Québec, mais l'anglais et le français étant tous deux langues officielles du Canada, et les immigrants ayant évidemment le choix entre l'anglais et le français lorsqu'ils décident de s'intégrer linguistiquement, il nous faut simultanément considérer les transferts vers le français et ceux vers l'anglais.

recensement de 2001 pour chacun de ces trois groupes respectivement 102 %, 126 % et 63 %. En 1971, les indices étaient respectivement 100 %, 113 % et 73 %. La faiblesse de l'indice du groupe de langue « autre », combinée aux indices supérieurs à 100 % des groupes de langue maternelle française et anglaise, pourrait être interprétée comme le reflet de l'« intégration » linguistique de la population immigrée à l'un ou l'autre des deux groupes représentant les deux langues officielles du Canada. Comme nous le soulignerons ultérieurement, une telle interprétation n'est pas justifiée.

Les indices pour l'île de Montréal, dont la population représente le quart de la population québécoise, mais où sont établis les trois quarts des immigrants, ne sont guère différents de ceux observés pour l'ensemble de la population québécoise, sauf pour le groupe de langue maternelle anglaise, pour lequel l'indice s'élève à 141 % en 2001 (119 % en 1971). Dans le reste du Canada (en dehors du Québec), qui, comme la plupart des pays d'immigration, connaît en matière linguistique une loi du sol *de facto*, les indices (en 2001) sont respectivement 63 %, 114 % et 57 %.

De tels résultats montrent bien à quel point le contexte régional est important pour la capacité de renouvellement des groupes linguistiques : lorsque, comme dans le Canada hors Québec, une seule langue est *de facto* très fortement dominante (l'anglais en l'occurrence), les groupes linguistiques pour lesquels cette langue n'est pas la langue maternelle ne sont pas capables, et de beaucoup, d'assurer leur renouvellement. Dans un tel contexte, même le groupe dont la langue maternelle est une des deux langues officielles, en l'occurrence le français, souffre d'une déperdition considérable (d'ailleurs croissante : en 1971, l'indice de ce groupe y était de 73 %, contre 63 % en 2001). Par contre, sur l'île de Montréal, où prévaut *de facto* la liberté de choix en matière linguistique (sauf pour les enfants de la plupart des immigrants, qui doivent être scolarisés en français, du moins aux niveaux primaire et secondaire), le groupe dont la langue maternelle est minoritaire (les anglophones représentent quelque 10 % de la population québécoise) fait preuve d'une capacité de renouvellement remarquablement élevée (un indice de 141 % en 2001), alors que pour le groupe démographiquement majoritaire (les francophones comptent pour 80 % de la population du Québec) ce renouvellement est faible (un indice de 106 %). Alors que le Québec est très majoritairement francophone, elle est la province où la « vitalité » du groupe de langue maternelle anglaise est la plus élevée (et croissante).

Certains ont été tentés de dégager, à partir de ces indices, des conclusions en termes d'attractivité respective des deux langues officielles du Canada auprès de la population immigrée. Cela nous semble hautement discutable. D'abord, parce la population dont la langue maternelle est une langue autre que le français ou l'anglais n'est pas dans sa totalité issue de l'immigration (les Amérindiens et Inuit ne représentent cependant qu'une très faible part de ce groupe). Ensuite, parce que cette population de langue maternelle « autre » comprend à la fois des immigrants de première génération et des descendants d'immigrants (immigrants de deuxième, troisième, etc., génération) ; or, en matière de comportement linguistique, distinguer la population immigrée selon la durée de séjour et selon la génération est essentiel. Enfin, et surtout, parce que ces indices de vitalité (ou de continuité) linguistique sont la résultante à la fois du comportement linguistique et du comportement démographique adoptés en longue période par l'ensemble de la population. Les comportements de fécondité, de mortalité et de migration interne et internationale de chaque groupe affectent l'indice de ce groupe et celui de chacun des autres groupes. Ces indices n'expriment que partiellement le comportement de mobilité linguistique des groupes linguistiques concernés, et donc ne peuvent refléter que partiellement le degré d'intégration linguistique des immigrants.

2.2 La mobilité linguistique « durée de vie »

Pour évaluer le comportement linguistique d'une population, et plus particulièrement l'intégration linguistique de la population immigrée, la plupart des auteurs utilisent le nombre de transferts et les taux de transferts entre groupes linguistiques, obtenus en comparant la langue maternelle des individus à leur langue d'usage. Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, une telle comparaison conduit à estimer la mobilité et l'intégration linguistiques sur la « durée de vie », les transferts dégagés par cette méthode ayant été réalisés à un moment et en un lieu indéterminés entre la naissance des individus concernés et la date du recensement, de l'enquête ou de l'enregistrement de l'acte administratif. Même si cette indétermination requiert donc la plus extrême vigilance dans l'interprétation des résultats, nous présenterons cependant quelques-uns d'entre eux, en nous limitant à la population de langue maternelle autre que le français et l'anglais, groupe qui représente un peu moins de 10 % de la population totale du Québec.³ Cela nous permettra entre autres de montrer la grande complexité et les pièges d'une analyse de la mobilité linguistique, tout en dégagant quelques premières constatations importantes.

Si l'on exclut la population dont la langue maternelle est une langue autochtone, groupe qui représente quelque 5 % de la population dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, pour ne considérer ainsi que la seule population immigrée et ses descendants, on peut distinguer trois sous-groupes.

Les natifs dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue autochtone, constituent environ 30 % du total de la population de langue maternelle « autre ». Même s'ils sont nés au Canada, ces descendants d'immigrants ne sont guère portés à abandonner la langue tierce qu'ils ont héritée de leurs parents : seulement quelque 40 % l'ont fait, et parmi ces derniers, à peine un quart ont choisi le français comme langue d'usage à la maison. En d'autres termes, au sein de ce groupe de natifs de langue maternelle tierce, seulement 10 %, soit environ 20 mille personnes, ont choisi comme langue d'usage à la maison la langue officielle et majoritaire du Québec. Puisqu'il s'agit ici de transferts sur la durée de vie, on peut aisément estimer à quelques centaines d'unités le gain annuel moyen réalisé par le groupe francophone grâce à l'« intégration » linguistique des descendants d'immigrants. Un tel résultat démontre, s'il en est besoin, l'extrême difficulté à changer de langue.

Les données que nous venons de présenter sont totalement compatibles avec les résultats (non publiés) d'une enquête réalisée par Statistique Canada en 2002 (Berger, 2006 ; Turcotte, 2006). Parmi les enfants (de 15 ans et plus) nés au Québec de parents immigrants de langue maternelle tierce, 52 % utilisent régulièrement à la maison la langue maternelle de leur parents, 37 % utilisent l'anglais et 11 % le français.

Les immigrants arrivés avant 1980 représentent environ 30 % du total de la population de langue maternelle tierce (ce pourcentage est bien sûr destiné à diminuer progressivement). L'année 1980 a été choisie pour départager la population immigrée en raison de l'adoption, en 1977, de la *Loi 101*, qui obligeait les enfants de la plupart des nouveaux immigrants de langue

³ La mobilité linguistique de la population québécoise de langue maternelle française ou anglaise est très faible : même en termes de mobilité « durée de vie » le nombre de transferts entre les groupes français et anglais est peu élevé et le solde de ces échanges est proche de zéro. Le nombre de transferts de chacun de ces groupes vers une langue tierce est négligeable.

maternelle tierce à suivre l'enseignement primaire et secondaire en français. Ces immigrants sont apparemment aussi peu enclins à abandonner leur langue maternelle que les natifs de langue maternelle tierce : seulement environ 40 % ont réalisé un transfert, et parmi ces derniers quelque 40 % ont choisi le français comme langue d'usage, ce qui représente annuellement en moyenne environ un millier d'immigrants « anciens » qui se sont intégrés à la langue officielle du Québec.

Les immigrants arrivés après 1980 constituent environ 35 % du total du groupe de langue maternelle tierce. Comme ces immigrants ont en moyenne une durée de séjour au Québec nettement moindre que les immigrants d'avant 1980, il est normal que, malgré la *Loi 101*, ils aient un taux de rétention de leur langue maternelle plus élevé : environ 30 % de ces immigrants « récents », qui ont en moyenne une dizaine d'années de séjour au Québec, ont réalisé un transfert linguistique contre 40 % pour les immigrants arrivés avant eux. Au sein de ce groupe d'immigrants des dernières 20 années, la relation entre la durée de séjour et le pourcentage d'abandon de la langue maternelle tierce est très nette, mais cette relation est « brouillée » par la modification dans la composition des flux d'immigrants. Depuis les années 1980, l'immigration internationale au Québec est nettement plus « francophile », soit parce que les immigrants ont une langue maternelle proche du français, soit parce qu'il s'agit d'immigrants de langue maternelle tierce qui ont déjà, avant d'immigrer au Québec, adopté le français comme langue d'usage, ce qui rend évidemment le lien avec la durée de séjour moins étroit.

Cela se reflète dans le pourcentage de transferts réalisés vers le français : parmi les 30 % d'immigrants « récents » qui ont effectué un transfert, les deux tiers de ceux arrivés en 1981-1990 se sont linguistiquement intégrés au groupe francophone, et ce pourcentage monte à 71 % pour ceux arrivés en 1991-1995 et à 75 % pour ceux arrivés en 1996-2001. Ces 75 % de transferts vers le français parmi les immigrants de langue maternelle tierce arrivés en 1996-2001 et ayant effectué un transfert linguistique, avaient fort probablement pour la plupart déjà été réalisés avant l'arrivée de ces immigrants. Il semble en effet difficile de croire que deux ans et demi de séjour suffisent pour abandonner sa langue maternelle, alors que les natifs et les immigrants de longue date gardent dans des proportions élevées leur langue maternelle. La progression impressionnante de la part du français parmi les transferts à partir d'une langue maternelle tierce doit donc sans doute être considérée comme une conséquence de la politique de francisation de l'immigration bien plus que comme un succès de la politique linguistique.

Cette part élevée et croissante de transferts vers le français ne porte cependant que sur des petits chiffres. Au total, selon le recensement de 2001, parmi l'ensemble des immigrants de langue maternelle tierce arrivés au cours des 20 dernières années, quelque 57 mille ont effectué un transfert « durée de vie » vers le français. Même si tous ces transferts avaient été réalisés au Québec, après l'arrivée de ces immigrants, ce qui est sans doute loin d'être le cas, cela ne représenterait encore que quelques milliers d'immigrants par an qui se seraient intégrés au groupe francophone.

Si l'on considère le comportement linguistique de l'ensemble de la population de langue maternelle tierce, on constate que le processus d'intégration linguistique se déroule très différemment au Québec et dans le reste du Canada. Non seulement la population de langue maternelle tierce qui réside dans cette dernière est-elle plus portée à abandonner sa langue maternelle (l'intégration linguistique y est plus rapide), mais en outre, avec 99,4 % de transferts vers l'anglais, cette intégration se fait quasi uniquement vers la langue majoritaire de la population d'accueil : 46 % d'anglicisés et 0,6 % de francisés dans le reste du Canada

contre 20 % de francisés et 22 % d'anglicisés au Québec, l'inégalité dans le « choc des langues » au Canada est sans doute dans ces chiffres.

2.3 *La mobilité linguistique « par période »*

La discussion qui précède est fondée sur les transferts linguistiques observés sur la « durée de vie », ce qui est éminemment discutable lorsqu'on entend étudier la mobilité linguistique d'une population. En l'absence d'une quelconque information directe sur le comportement linguistique au cours d'une période donnée, il nous faut recourir à des estimations. Pour ce faire, nous avons adopté une approche bien connue des démographes (mais rarement appliquée par ceux que préoccupe la problématique démolinguistique), à savoir l'approche longitudinale, qui consiste en l'occurrence à suivre une cohorte dans le temps, par groupe d'âge (c'est-à-dire d'un groupe d'âge $x-n, x$ observé au recensement de l'année t au groupe d'âge $x, x+n$ observé au recensement de l'année $t+n$). Grâce à des compilations spéciales des recensements canadiens de 1991, 1996 et 2001, nous avons pu connaître la langue d'usage déclarée à deux recensements successifs par la cohorte des immigrants arrivés entre 1986 et 1991 et par ceux arrivés entre 1991 et 1996. En comparant le pourcentage d'immigrants de langue maternelle tierce d'une même cohorte d'immigrants qui ont déclaré le français ou l'anglais comme langue d'usage à deux recensements successifs, on obtient, sous certaines hypothèses, une estimation du pourcentage de ces immigrants qui ont adopté le français ou l'anglais comme langue d'usage entre ces deux recensements.

Une telle approche implique cependant certaines hypothèses. En effet, au cours de la période censitaire pour laquelle nous voulons estimer le nombre de transferts, la cohorte étudiée a été soumise à plusieurs risques de sortie : certains membres de cette cohorte peuvent être décédés, d'autres peuvent avoir quitté la région pour une autre région du pays ou pour un autre pays. Pour que l'estimation ne soit pas biaisée par ces sorties, il nous faut supposer que les risques de sortie sont les mêmes quel que soit le statut linguistique, ce qui n'est évidemment pas le cas lorsqu'il s'agit de sortie par migration, car il est bien connu qu'un immigré de langue maternelle tierce qui a adopté l'anglais comme langue d'usage a une probabilité de quitter le Québec nettement plus élevée que celui qui a opté pour le français. Outre les problèmes posés par les sorties de la cohorte, il y a ceux liés aux entrées, les seules entrées à considérer étant celles par immigration interne. Ces dernières conduisent à une neutralisation au moins partielle des biais dus aux sorties. Enfin, il faut supposer que les questions linguistiques ont été posées de manière identique d'un recensement à l'autre, ce qui n'a pas été le cas en 2001 par rapport à 1996. C'est pourquoi nous limiterons notre analyse aux résultats obtenus pour la période 1991-1996, donc pour la cohorte des immigrants de langue maternelle tierce arrivés entre 1986 et 1991, recensés une première fois en 1991 et une seconde fois en 1996.

Seuls les résultats portant sur les immigrés résidant sur l'île de Montréal sont présentés ici, à la fois par souci de brièveté, mais aussi parce que la très grande majorité des immigrés de langue maternelle tierce sont établis dans cette région. En ce qui concerne les transferts vers le français, les résultats sont remarquablement cohérents. Les probabilités de transfert sont en effet les plus élevées aux âges de scolarité obligatoire en français (au primaire et au secondaire) : la probabilité d'adopter le français passe de 19 % pour les 5-9 ans à 15 % pour les 10-14 ans et à 9 % pour les 15-19 ans. Entre 20 et 49 ans, la probabilité de transfert se situe entre 2,5 % et 5 %. Après 45-49 ans, il n'y a pratiquement plus de transferts, un phénomène qui a été maintes fois observé et qui est d'ailleurs conforme aux attentes : plus on avance en âge, plus il est difficile de changer de langue d'usage. Au total, tous âges confondus, entre 1991 et 1996, 4,5 % des immigrants de langue maternelle tierce établis sur

l'île de Montréal se seraient intégrés linguistiquement au groupe francophone, la majorité de ces transferts ayant eu lieu parmi les enfants de 5 à 14 ans.

La question est de savoir si l'on peut considérer que des transferts linguistiques effectués à ces jeunes âges sont vraiment des transferts, et surtout s'ils sont définitifs. Ce sont en effet les parents qui déclarent la langue d'usage de leurs enfants, et on peut se demander si les parents n'ont pas tendance à déclarer la langue dans laquelle leurs enfants sont scolarisés plutôt que la langue le plus souvent utilisée à la maison. Et même si les nombreux transferts déclarés pour les 5-14 ans étaient réels, il faudrait encore s'interroger sur la signification à long terme de ces transferts. Or, selon les données du ministère de l'Éducation du Québec, près de la moitié (46 %) des enfants de langue maternelle tierce scolarisés en français (politique linguistique - *Loi 101*- oblige) optent pour l'anglais dès que, à la sortie du secondaire, ils retrouvent le libre choix du régime linguistique, lors de leur accession aux études collégiales. En outre, toutes les études du comportement linguistique soulignent le rôle déterminant de l'entrée sur le marché du travail et du conjoint dans la « fixation » d'un transfert linguistique : la langue de travail et la langue parlée par le conjoint peuvent confirmer, mais aussi infirmer, le « choix » linguistique réalisé durant les années de scolarisation.

Les résultats obtenus pour les transferts vers l'anglais semblent plus sujets à caution. En effet, ces résultats porteraient à croire qu'entre 1991 et 1996 il n'y aurait eu que très peu de transferts vers l'anglais parmi les immigrants de langue maternelle tierce arrivés entre 1986 et 1991 : la probabilité d'un tel transfert serait quasiment nulle pour la plupart des groupes d'âge, sauf pour les 5-9 ans (5 %), les 15-19 ans (1 %) et les 20-24 ans (3 %). On savait que parmi les immigrants récents de langue maternelle tierce ayant réalisé un transfert, le français était maintenant majoritaire, mais de là à conclure qu'il n'y a pratiquement plus de transferts vers l'anglais semble exagéré. Il est fort probable que le biais causé par la sélectivité des sorties de la cohorte par émigration (interne et internationale) joue ici à fond. Un nombre considérable d'immigrants internationaux de langue maternelle tierce qui en début de période (en 1991, donc en moyenne deux ans et demi après leur arrivée) parlaient l'anglais à la maison, ont sans doute émigré vers une province anglophone ou vers les États-Unis.

La conclusion principale que nous pouvons dégager de ce bref examen de nos résultats porte sur le nombre de transferts. Ce nombre est très faible : lorsqu'on applique les probabilités estimées pour la période 1991-1996 au nombre total d'immigrés concernés (ceux de langue maternelle tierce arrivés entre 1986 et 1991), on obtient un total de quelque 4 mille transferts sur une période de cinq ans (1991-1996). Avec les chiffres de 1996-2001, on obtient environ 8 mille transferts, estimation rendue cependant fragile à cause des changements dans la formulation des questions linguistiques au recensement. On se retrouve donc avec environ mille à deux mille transferts par an, dont les deux tiers vers le français.⁴ De tels chiffres démontrent, une fois de plus, à quel point la mobilité linguistique, en l'occurrence l'intégration linguistique des immigrants de langue maternelle tierce, ne peut jouer qu'un rôle marginal dans la dynamique démolinguistique d'une société. Il n'est pas facile de changer de langue, il faut des circonstances exceptionnelles et des pressions sociales et économiques très fortes et soutenues dans le temps (par exemple dans le milieu de travail ou dans le cadre d'une union linguistiquement exogame) pour qu'une personne soit prête à abandonner sa langue maternelle, et lorsqu'elle est prête à le faire, cela prend encore plusieurs années avant que le

⁴ La conclusion selon laquelle le nombre de transferts linguistiques réalisés sur une période donnée est très faible, est tout à fait conforme aux estimations de Girard (1992) portant sur la période 1981-1986, basées sur une tout autre approche méthodologique. Le fait que deux approches différentes produisent des résultats similaires renforce évidemment la solidité de ceux-ci.

transfert ne se matérialise et ne devienne définitif. L'intégration linguistique est un processus très lent, qui se déroule le plus souvent sur plusieurs générations. Rappelons à cet égard que même les immigrés dits de « seconde génération », les natifs de langue maternelle tierce étudiés précédemment (section 2.2), gardent majoritairement la langue maternelle de leurs parents comme langue d'usage à la maison.

Bien sûr, les résultats que nous venons de discuter ne portent pas sur l'ensemble des immigrants de langue tierce, ni *a fortiori* sur l'ensemble des locuteurs d'une telle langue. Mais ils couvrent le sous-groupe sans doute le plus susceptible d'opérer un changement de langue d'usage : les membres de ce groupe ont en effet une durée de séjour suffisamment longue (sept ans et demi en moyenne) et ne sont pas encore trop âgés pour faire l'investissement considérable que représente un tel transfert (ils sont arrivés en moyenne à 27 ans, ce qui implique qu'ils auraient alors en moyenne environ 35 ans). Les probabilités de transfert pour l'ensemble des personnes de langue maternelle tierce (comprenant donc les natifs et les immigrants « anciens ») sont sans doute nettement plus faibles.

Il est également évident que les chiffres que nous avons obtenus ne peuvent être considérés que comme des ordres de grandeur. Mais ils permettent de voir que même si l'on double ou triple le nombre de transferts estimés, la mobilité linguistique, et dans notre cas, l'intégration linguistique, reste de toute manière faible. L'impact de l'intégration linguistique sur l'évolution démolinguistique d'une société ne peut qu'être marginal en comparaison avec l'impact qu'exercent la fécondité et l'immigration internationale. Ce sont les phénomènes démographiques qui sont déterminants pour l'évolution des groupes linguistiques au sein d'une société, et non la mobilité linguistique. En d'autres termes, les tendances de fond quant à l'avenir linguistique d'une société sont dominées par les phénomènes démographiques, et l'intégration linguistique des immigrants ne peut que marginalement freiner ou accentuer ces tendances.

Comme nous l'avons souligné, notre approche consistant à « longitudinaliser » des données censitaires transversales, en suivant d'un recensement au suivant une cohorte d'immigrants arrivés au cours d'une période donnée, comporte plusieurs faiblesses dont il est difficile d'évaluer l'importance. La seule manière de vraiment connaître l'importance et les modalités du processus d'intégration linguistique des immigrants, est de suivre « longitudinalement » les membres d'une cohorte d'immigrants, en leur demandant à divers moments du temps quelle est leur langue d'usage. C'est précisément ce qu'ont fait Renaud *et alii* (2001), qui ont suivi pendant 10 ans, soit de 1990 à 1999, une cohorte d'immigrants arrivés en 1989. Au terme de la période, le pourcentage de ceux qui, parmi les immigrants de langue maternelle tierce, avaient adopté le français était passé de 8,7 % (en 1989) à 16,2 %. Le gain de 7,5 % sur dix ans est tout à fait comparable au gain de 4,5 % que nous avons obtenu sur sept ans et demi pour la cohorte des immigrants arrivés entre 1986-1991 dont fait partie l'échantillon de Renaud *et alii*.

Une autre manière de montrer que sur une période donnée la mobilité et l'intégration linguistiques des immigrants est très faible, est de recourir à des données sur les transferts linguistiques « durée de vie » pour une durée de vie relativement courte. Statistique Canada a produit des tableaux qui permettent de connaître la langue maternelle des enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille époux-épouse, selon la langue maternelle des parents.⁵ Si l'on suppose que la langue maternelle de ces enfants est aussi leur langue d'usage, ce qui semble

⁵ Les données sont également disponibles par classe d'âge (0-4, 5-9, 10-14 et 15-17 ans). L'analyse de ces données détaillées aboutit aux mêmes conclusions.

justifié pour la plupart d'entre eux, de telles données offrent donc un aperçu de l'ampleur des transferts intergénérationnels, avec l'immense avantage que ces transferts portent, par définition, sur une période limitée, qui s'étend au maximum sur 18 années, celles qui précèdent le recensement considéré. Par souci de brièveté, nous nous limiterons ici aux résultats obtenus pour le recensement de 2001 (Marmen et Corbeil, 2004).

Ces données impliquent que parmi les enfants de 0-17 ans vivant au Québec dans une famille époux-épouse dont les deux parents ont chacun une langue maternelle tierce, il y aurait environ 13 % de transferts intergénérationnels vers le français et 10 % vers l'anglais. En d'autres termes, 77 % de ces parents ont transmis leur langue maternelle à leurs enfants, l'intégration linguistique en termes intergénérationnels étant donc limitée à 23 %. En termes absolus, on observe 18 600 transferts intergénérationnels vers le français, ces transferts ayant eu lieu, par définition, sur une période de 18 ans, entre 1983 et 2001, ce qui représente en moyenne environ 1000 transferts par an.

À côté de ces transferts intergénérationnels réalisés par les enfants dont les deux parents ont chacun une langue maternelle tierce, il y a ceux effectués par les enfants dont seulement un des deux parents a une langue maternelle tierce. Or, on sait que l'exogamie linguistique est un puissant facteur de mobilité linguistique. Effectivement, lorsqu'un des deux parents a le français comme langue maternelle, ce dernier devient la langue maternelle des enfants dans 75 % des cas (9% ont cependant l'anglais comme langue maternelle, même si aucun des deux parents n'a l'anglais comme langue maternelle). Lorsqu'un des deux parents a l'anglais comme langue maternelle, ce dernier devient la langue maternelle de 83 % des enfants concernés (dans ce cas, seulement 4 % des français ont le français comme langue maternelle). De tels résultats illustrent donc, une fois encore, que même dans le Québec des dernières années, où la *Loi 101* instituant la scolarisation obligatoire en français des enfants d'immigrants est censée exercer pleinement ses effets, l'exogamie joue en faveur de l'anglais qui, rappelons-le, est la langue minoritaire et n'est pas la langue officielle du Québec.

En nombres absolus, si l'on considère l'ensemble des transferts intergénérationnels vers le français, qu'un seul ou que les deux parents aient une langue maternelle tierce, on obtient un total de 44 000 transferts vers le français pour la période 1983-2001, soit un moyenne moins de 2500 par an, une nouvelle illustration de la très faible intégration linguistique, même en termes intergénérationnels. Si l'on sait que ces transferts ont été réalisés sur la période 1983-2001, par contre on ne sait pas où ces transferts ont été effectués. On ne peut donc, dans le cas des familles immigrées, déterminer s'ils ont eu lieu avant ou après leur arrivée. Or, si l'on entend évaluer l'efficacité d'une politique d'intégration, c'est le comportement linguistique des immigrés de langue maternelle tierce tel qu'il s'est manifesté au Québec qui importe. En outre, on ne peut assez souligner le caractère provisoire d'un transfert réalisé par des enfants de 0-17 ans. Pour une large part des enfants concernés, il s'agit en effet d'un transfert en quelque sorte « forcé » et transitoire, parce que lié à la scolarisation obligatoire en français durant les cycles primaire et secondaire. Le chiffre de 2500 transferts intergénérationnels par an effectivement réalisés au Québec par ces enfants de 0-17 ans est donc fort probablement surestimé.

On peut donc conclure que, quelle que soit l'approche adoptée pour tenter d'estimer le nombre de transferts linguistiques réalisés au cours d'une période donnée au profit du groupe francophone du Québec, ce nombre est très faible : l'intégration linguistique de la population immigrée à la langue majoritaire de la population d'accueil est limitée, qu'il s'agisse des immigrés de première génération ou de leurs descendants. L'intégration linguistique au

groupe anglophone du Québec est encore plus réduite, du moins pour les cohortes récentes d'immigrants, quoique proportionnellement au poids démographique du groupe anglophone dans l'ensemble de la population québécoise, cette intégration soit plus élevée que celle observée au profit du groupe francophone.

Section 3. Implications politiques

Les résultats de notre analyse de la mobilité et de l'intégration linguistiques de la population immigrée au Québec nous conduisent à dégager les trois implications linguistiques suivantes. En premier lieu, étant donné que cette mobilité est très faible, et donc l'intégration linguistique très lente, il nous semble difficile de soutenir, comme le font certains auteurs, que lorsque l'immigration internationale remet en cause la pérennité de la langue de la population d'accueil, une politique linguistique visant à promouvoir l'intégration linguistique des immigrants permettra de renverser les tendances démographiques. Ce sont les facteurs démographiques des groupes linguistiques, particulièrement la fécondité et la migration, et non le comportement linguistique, qui déterminent l'avenir linguistique de la société d'accueil.

Si, au niveau « micro », individuel, on peut supposer qu'à long terme tout immigrant finira par s'intégrer linguistiquement, lui ou ses descendants, il ne faut pas oublier qu'au niveau « macro », celui des groupes linguistiques concernés, tous les phénomènes démographiques continuent à jouer pendant tout le temps que prend cette intégration, de telle sorte que les gains que le groupe linguistique d'accueil peut réaliser grâce à cette intégration sont totalement dominés par l'impact des facteurs démographiques, particulièrement les flux continus d'immigrants de langue « autre » et les différences dans le comportement de fécondité (la sous-fécondité de la population d'accueil rencontrant le plus souvent une surfécondité de la population immigrée). Même dans des pays d'immigration où l'intégration linguistique est apparemment rapide, comme les États-Unis et le Canada anglais, cette prédominance des facteurs démographiques semble remettre en cause le processus du *melting pot* linguistique, comme le montre l'expérience de certains États à forte immigration hispanique et celle de la Colombie-Britannique (surtout à Vancouver) à forte immigration chinoise.

Une deuxième implication politique concerne la nécessité de tenir compte du contexte géopolitique. La plupart des pays d'immigration connaissent en matière linguistique ce qu'il est convenu d'appeler la « loi du sol », celle-ci étant le résultat soit d'une politique explicite (*de iure*), comme en Suisse et en Belgique, soit de la loi du nombre (*de facto*). Cependant, dans certains cas, comme au Québec et particulièrement à Montréal, ou comme à Bruxelles, la loi du sol ne s'applique pas, de sorte que les individus peuvent choisir librement, sauf exceptions ponctuelles, la langue utilisée dans la sphère publique. On se retrouve alors devant deux processus antinomiques : alors que pour la population d'accueil, la langue parlée dans la sphère publique est en quelque sorte l'extension spatiale de la langue parlée dans la sphère privée (au sein du ménage), lorsqu'il s'agit de la population immigrée la langue adoptée dans la sphère publique est supposée devenir, à plus ou moins long terme, éventuellement après plusieurs générations, la langue d'usage utilisée dans la sphère privée.

L'importance du contexte géographique est à cet égard considérable, aussi bien au niveau macro-spatial qu'au niveau micro-spatial. Ainsi, au Québec, dès que l'on quitte la région de Montréal, et particulièrement l'île de Montréal, donc dès que l'on se retrouve dans un contexte où la loi du nombre peut jouer en faveur du groupe francophone, la propension des

immigrés à abandonner leur langue maternelle et à adopter le français comme langue d'usage à la maison est élevée, même s'il y a théoriquement liberté de choix entre le français et l'anglais. De même, au niveau micro-spatial, on a pu observer (Serré, 1997 et 2001) que la propension d'un immigrant de langue tierce établi dans un quartier montréalais à s'intégrer au groupe francophone est directement fonction du pourcentage de francophones résidant dans le quartier.⁶ Même s'il y a manifestement un problème de direction de la causalité dans cette relation, il n'en reste pas moins que la prise en compte du contexte spatial est incontournable dans l'analyse de l'intégration linguistique de la population immigrée.

Une troisième conclusion, liée à la précédente, mérite d'être soulignée. Lorsqu'en matière linguistique un État adopte une politique de liberté de choix, il faut s'attendre à ce que, dans les cas où deux langues se rencontrent, ce soit la langue socialement et économiquement dominante qui l'emporte : en ce domaine également, le libre marché conduit le plus souvent à la loi du plus fort. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte de globalisation, comme l'a démontré Van Parijs (2000). Dans le contexte particulier du Québec, que peut encore représenter un Québec majoritairement francophone si les Québécois francophones sont de moins en moins nombreux et de plus en plus vieux, et si de surcroît ils sont entourés d'une population 50 fois plus nombreuse, dont l'effectif est nettement plus jeune et croît rapidement, et dont la langue est la *lingua franca* d'un monde de plus en plus interdépendant ? Dans un tel monde, le recours au principe de territorialisation linguistique, à la loi du sol *de iure*, ce qui implique le refus de laisser jouer le libre marché, semble bien être la seule manière d'assurer la pérennité de la langue de certaines sociétés d'immigration, dont le comportement démographique n'assure pas le renouvellement de leur population.

Références bibliographiques

Berger, F. (2006), « Les enfants d'immigrés choisissent l'anglais », *La Presse*, 2 avril, p. A1 et A6.

Church, J. et I. King (1993), « Bilingualism and network externalities », *Canadian Journal of Economics*, vol. XXVI, no 2, p.337-345.

Corbeil, J.-C. (2007), *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 548 p.

Girard, C. (1992), *Développement d'un modèle de projection et analyse de la sensibilité de la composition linguistique de la population du Québec*, Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, mémoire de maîtrise.

Grin, F. (1992), « Towards a Threshold Theory of Minority Language Survival », *Kyklos*, vol. 45, no 1, p. 69-97.

Marmen, L. et J.-P. Corbeil (2004), *Les langues au Canada. Recensement de 2001*, Ottawa, Statistique Canada.

Renaud, J. et alii (2001), *Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec.

⁶ Sur la relation entre poids démographique et intégration linguistique, voir entre autres Grin (1992) ainsi que Church et King (1993).

Serré, P. (1997), *Mesure de l'impact électoral d'une minorité : le cas des non-francophones au Québec, 1970-1994*, Montréal, Université de Montréal, Département de science politique, thèse de doctorat.

Serré, P. (2001), « Minoritaires sur l'île de Montréal, les francophones franciseront-ils suffisamment ? », *L'Action nationale*, col. 92, n0 4, p.21-30.

Termote, M. (2008), *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 2001-2051*, Québec, Gouvernement du Québec, Office québécois de la langue française, 146 p.

Turcotte, M. (2006), « La transmission de la langue ancestrale », Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, p. 23-30.

Van Parijs, P. (2000), « The ground floor of the world. On the socio-economic consequences of linguistic globalisation », *International Political Science Review*, vol. 21, no 2, p. 217-233.